

CONTRAT DE SAILLIE

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal



NOTRESTAR DELA NUTRIA

SAISON 2024

VENDEUR EARL Haras d'Aubigny 1896 Route de la Commanderie 42600 Précieux 06 37 88 84 36 / 06 19 47 51 09 pvalettevet@gmail.com bvincevet@gmail.com	ACHETEUR Nom/prénom/société : N° TVA intracommunautaire (si société) : Adresse : Tel : _____ Mail : _____
Conditions de vente IAF Poney L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes : <div style="border: 2px solid green; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e0f0e0; margin: 10px 0;">1ère Fraction : RESERVATION (réglée ce jour par chèque à joindre au contrat) 200 € HT (TVA 5,5 %) correspondant à l'acompte (non reportable)</div> <div style="border: 2px solid green; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e0f0e0; margin: 10px 0;">2ème Fraction : SOLDE (payable à la naissance d'un poulain viable) 600 € HT (TVA 5,5 %)</div> L'Acheteur s'engage à avertir le Vendeur , par courrier simple à l'automne, du résultat de saillie et de la date prévue de poulinage. Il s'engage ensuite à régler la facture de solde dans les 8 jours suivant le poulinage ou à aviser officiellement le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable. Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.	
Conditions d'utilisation	
1/ La saillie est réservée pour la jument : _____ N° SIRE : _____	
2/ La jument sera inséminée en IAF dans le centre agréé de l'Élevage d'Aubigny (42) chez les Drs Valette et Vince	
3/ L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.	
4/ Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.	
5/ La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque d'acompte.	
Conditions particulières	
Fait à : L'Acheteur (Porter à la main la mention Lu et Approuvé)	Le : Le Vendeur